

Mon Livret d'Accueil et d'Accompagnement



DITEP

(ITEP- SESSAD- SEP)

IME (TSA)

(Accueil de jour - UEMA - SESSAD)

Saint-Pierre
Le Génévrier



Mon Livret d'Accueil



Ma Photo

Ce livret d'accueil est à :

J'ai : ans

Je suis entré(e) à Saint-Pierre Le Genévrier le :

Bienvenue

Bienvenue à Saint-Pierre Le Genévrier,

Notre objectif est que TU puisses réussir ton intégration dans tous les domaines de ta vie. Pour cela nous allons travailler avec toi et tes parents autour d'un projet personnalisé.

Ton implication constitue donc un axe important dans ton parcours de soins et d'accompagnement personnalisé. Je compte sur toi !

Fanny VASSEUR
Directrice

Tu viens pour la première fois ?

Et tu te poses des questions ?



Pour découvrir ton nouvel espace et ses règles, tu as :

- Un livret d'accueil,
- Un règlement de fonctionnement.

Ces documents te donnent une idée du fonctionnement de l'établissement.



Qu'est-ce que ça veut dire ?

EXPLICATIONS DES MOTS DIFFICILES

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
C'est une maison dans le département. Les parents peuvent y demander des aides selon tes besoins.

PP : Projet Personnalisé.
C'est un document qui fait le bilan et l'évolution de ton parcours. Il est fait avec toi et tes représentants légaux.

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

IME : Institut Médico-Éducatif

DEMI-INTERNAT : Tu viens à Saint-Pierre Le Génévrier pour la journée et tu y manges.

INTERNAT : Tu peux faire des soirées et dormir dans l'établissement (1 à 4 nuits par semaine).

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile.
Tu arrives après tes cours pour des rendez-vous et des ateliers spécifiques.

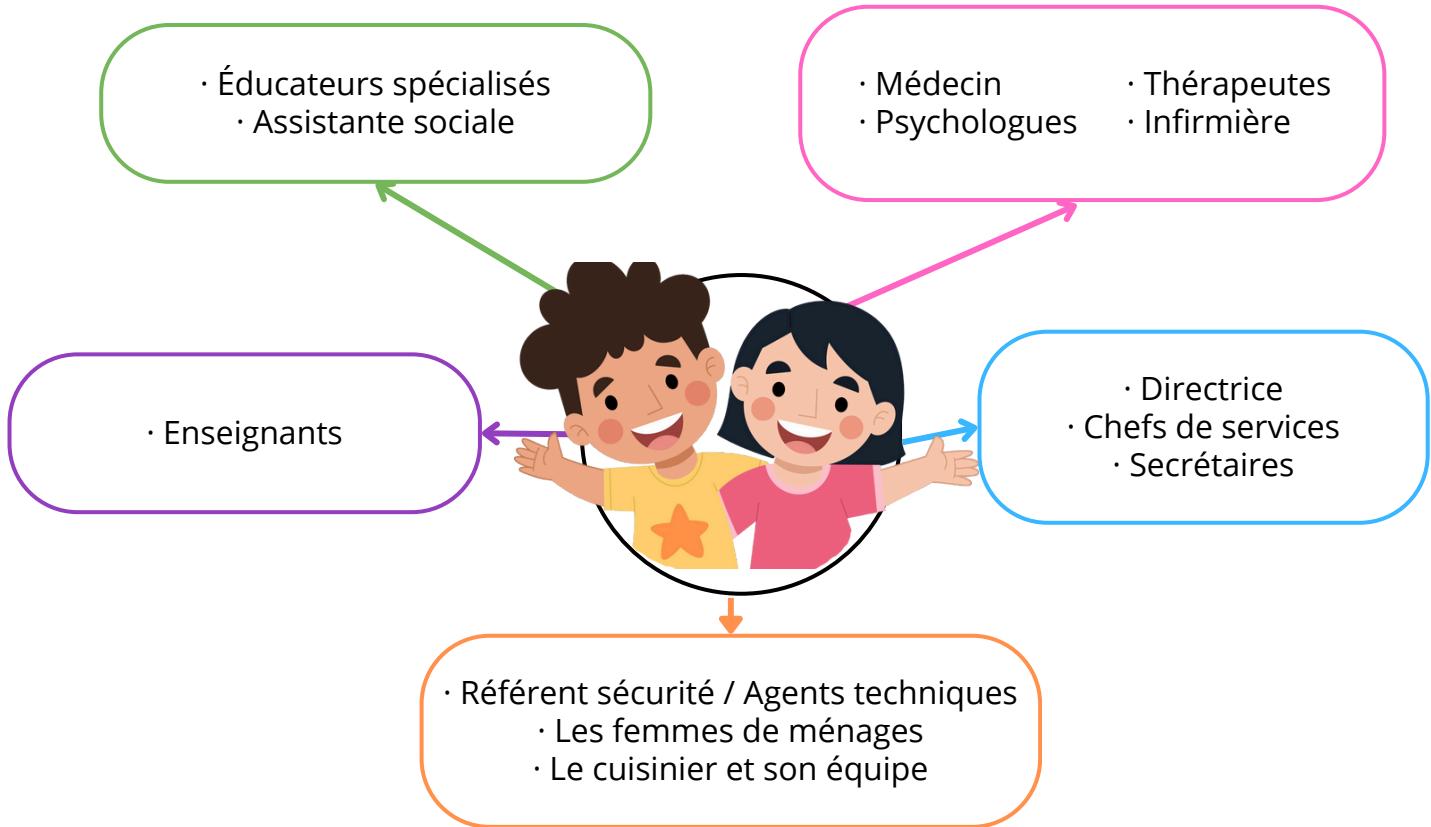
INCLUSION : C'est quand ta scolarité est partagée entre ton école/ collègue et Saint-Pierre Le Génévrier.

Implantation

L'établissement Saint-Pierre Le Genévrier est situé dans le quartier de Courbessac à Nîmes. Celui-ci possède un grand jardin et plusieurs bâtiments te permettant de t'épanouir et de profiter des nombreux ateliers auxquels tu as accès.



Les professionnels



LES PROFESSIONNELS T'AIDENT :

- Dans ta scolarité, 
- À faire les choses seul (prendre le transport, prendre soin de toi...), 
- À découvrir tes qualités, 
- À aller vers les autres (activités culturelles, sociales, sportives...), 
- À avoir confiance en toi. 

Qui peut t'accompagner dans ton projet ?



Le but est de t'aider selon ton rythme et tes capacités !

Les informations sont
dans ton PP
(Projet Personnalisé)



Ce que je peux faire

J'ai le droit au respect de ma personne

- J'ai le droit d'être différent(e).
- Je dis à un adulte quand on m'embête ou qu'on se moque de moi.



J'ai le droit au respect de ma vie privée et de mon intimité

- J'ai le droit au respect de mon espace personnel.
- Je peux être pris(e) en photo ou filmé(e) avec mon accord et celui de mes parents.



J'ai le droit à un accompagnement personnalisé

- J'ai le droit à un accompagnement adapté à mes besoins et à mon âge.
- J'ai le droit d'être vu(e) avec mes parents pour mon projet personnalisé d'accompagnement (PPA).



J'ai le droit d'être informé(e)

- J'ai le droit d'être informé(e) de mon projet.
- J'ai le droit de connaître les actualités de mon établissement. (les travaux, les projets...).



J'ai le droit de donner mon avis et de m'exprimer

- J'ai le droit de dire ce que j'aimerais faire (stage, ateliers...).
- Je peux parler et être écouté(e).
- Mes parents peuvent voir d'autres parents de l'association des parents.



J'ai le droit à la confidentialité

- L'établissement protège mes informations personnelles dans un endroit fermé à clé.
- Les professionnels ne répètent pas aux autres jeunes ce que je leur dis.



Ce que je ne peux pas faire

Pour ma santé

- Je ne dois pas fumer dans les bâtiments.
- Je ne dois pas consommer de l'alcool ou de la drogue.



L'utilisation du téléphone

- Je ne dois pas utiliser mon portable lors des activités sans l'accord d'un adulte.



Les biens personnels

- Je ne dois pas voler, ni casser les objets.
- Je ne dois pas voler les biens de l'établissement.



Les relations sexuelles

- Je ne dois pas avoir de relations sexuelles dans l'établissement.



Pour ma sécurité et celle des autres

- Je ne dois pas apporter des objets dangereux (couteau, allumettes...)
- Je ne dois pas agresser les autres (taper, insulter, menacer...).



Droits sur tes données

*Tes données sont protégées par la réglementation RGPD.
C'est une loi qui indique que tes informations personnelles sont gardées et sécurisées !*

PROTECTION DES DONNÉES MÉDICALES ET SECRET PROFESSIONNEL

Les données médicales sont transmises au Médecin de l'établissement et sont protégées par le secret médical.

Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus tous les salariés de Saint-Pierre Le Génévrier.

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des jeunes accueillis. Les informations recueillies lors de la constitution du dossier sont enregistrées informatiquement et sont réservées à l'équipe accompagnante.



TON AVIS COMPTE !

LA PRÉSENCE D'UN CVS (Conseil de Vie Sociale)

Le Conseil de Vie Sociale est un groupe d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions dans le but d'améliorer ton quotidien (l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités et animations, le fonctionnement des services, les projets et les travaux d'équipement, la nature et le prix des services rendus).

Un résumé t'es donné pour t'informer.

2 enfants sont élus pour te représenter



Autres services

LA RESTAURATION

Le Déjeuner est pris sur place avec en priorité des produits frais. Les menus sont affichés chaque semaine.

Les repas sont préparés sur place.

Une **commission menu** se réunit 3 fois par an pour fixer le contenu des repas et leurs suivis.

LUNDI 04/07/2022	Mardi 05/07/2022	Mercredi 06/07/2022	Judi 07/07/2022	Vendredi 08/07/2022
Concombre sauce au fromage blanc Sauté de boeuf au curry Frites (pates au Riz) Eden C'est ce soir chocolat	Rillettes de thon et toast CAKES à la saumonnette Fromage Evik Auberges	Pizza Margherita Sauté veuille de chèvre Yaourt nature Compote de pomme et biscuits petits bonnes	Salade mezziane Riz de bouff à l'ail rose Carpette parailles Lentille blanche Gâteau chocolat maison	Salade de tomate et bœuf Frites sautes au thon Pommes grillées Yaourt aromatisé Mince
..... Tarte au froment à la breuvie Salade feuille de chéne Yaourt aux fruits Salade de fruits exotiques Salade de pommes de terre aux fines herbes Jambon blanc Coraol de Landres Riz sauté nature Coeur de fruits rouges Pateaux chalogette au rouille LEVE- Fil aux oeufs petits pains croustilles Ementhal Entremet cake mel Moules de algues algues à la moutarde à l'indiano Pain de mie de stinde Fricage à l'ail Saucisse de base de saumon menthe	SEMAINE DU Le LUNDI 04/07/2022 AU JEUDI 08/07/2022

LES TRANSPORTS

C'est un taxi ou un éducateur qui t'amène à Saint-Pierre Le Genévrier. Parfois nous demandons à tes parents de t'accompagner.



Droits et informations

ASSURANCES

L'établissement a une assurance en Responsabilité Civile.

La Responsabilité Civile couvre les blessures que tu peux causer à un camarade. Tes parents doivent également avoir leur propre assurance Responsabilité Civile. Cette assurance te sera utile pour t'aider à rembourser les frais de réparation pour des dégâts que tu aurais réalisés.



ORIENTATION ET FACTURATION

Après la demande de tes parents, la Maison Départementale de la Personne Handicapée (M.D.P.H.) a proposé de t'orienter vers un établissement spécialisé pour t'aider.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) paie ton séjour à Saint-Pierre Le Genévrier. C'est elle qui assure la prise en charge des dépenses de santé et garantit ton accès aux soins.

Ce sont l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et l'Education Nationale qui assurent le contrôle de l'établissement pour te permettre une meilleure prise en charge.



Droits et informations



ACCÈS AUX INFORMATIONS

Ton dossier ne peut être consulté ou obtenu auprès de la direction que si tu en fais la demande par écrit.

En cas de mécontentement, la possibilité est donnée de :

- Prendre rendez-vous avec la Directrice,
- De te faire aider par des personnes qualifiées.

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Tu peux faire appel à une personne qualifiée si tu en as besoin.

La personne qualifiée informe, aide et accompagne l'utilisateur afin de lui permettre de faire valoir ses droits : le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, et de la sécurité.

Elle sollicite, signale aux autorités les situations désagréables et assure un lien entre l'utilisateur et l'établissement. La personne qualifiée a un rôle de médiateur, de soutien et d'information. Son intervention est réalisée en toute discrétion.



Droits et obligations du jeune et de sa famille

Tu peux interpeller les professionnels de l'établissement quand tu en ressens le besoin. La direction, les thérapeutes et les éducateurs sont à ton écoute et peuvent te recevoir avec ou sans ta famille.

Des rencontres avec différents professionnels de l'établissement sont réalisées tout au long de l'année. Ces rencontres sont essentielles pour construire avec toi ton projet.



→ Si tu as un problème ?



→ Qu'est-ce qu'on fait ici ?

Je vais à l'école

Dans mon école OU à l'école de l'établissement



Je fais du sport !



Je fais plein d'activités tout au long de la journée



Ici, l'entraide est importante !



Pour t'aider à exprimer tes émotions, tu as des espaces à ta disposition et des rencontres avec la psychologue,
Pour exprimer ce que tu ressens (le théâtre de l'échange, le psychodrame...),
Pour te détendre, te poser....



Tu peux faire des sorties en dehors l'établissement afin de te familiariser avec le monde qui t'entoure.



À la fin de la journée, tu dors où ?

- Tu vas dormir dans ta maison.
- Tu peux dormir à l'internat.

L'internat est ouvert 4 soirs dans la semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi).



Informations utiles

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires de fonctionnement de l'établissement sont les suivants :

Pour les enfants internes : du lundi 9h00 au vendredi 13h00.

Pour les enfants demi-internes : du lundi 9h00 au jeudi 16h et le vendredi de 13h00 à 16h00.

Ces horaires de fonctionnement sont susceptibles d'être modifiés.



**EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE,
TU SERAS DIRIGÉ VERS UN NUMÉRO D'ASTREINTE : 06 30 97 17 25
(Uniquement par téléphone de 06h00 à 23h00)**



RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT :

Madame VASSEUR, Directrice de l'établissement

Madame CAUFFRIER, Cheffe de service de l'IME-TSA-UEMA

Monsieur CHARAIX, Chef de service du DITEP-SEP

MOYENS D'ACCÈS

SAINT-PIERRE LE GENÉVRIER

165 Chemin font de l'Abbé, 30000 Nîmes

En voiture : Quartier Courbessac (A9 sortie Nîmes-Est).



En bus : Prendre le bus ligne 10 et descendre à l'arrêt «Courbessac».



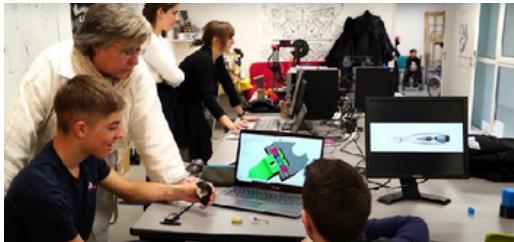
Qui sommes-nous ?



L'**Institut Saint-Pierre**, situé à Palavas, est un établissement de soins de suite, de réadaptation et de médecine pédiatriques prenant en charge des enfants et des adolescents d'Occitanie.



Le **Humanlab Saint-Pierre** a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap en apportant des solutions techniques, concrètes et adaptées à leurs besoins.



L'ITEP, le SESSAD, l'IME **Saint-Pierre Le Genévrier**, situés dans le Gard et à Palavas-les-Flots, accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement et de troubles du spectre autistique.



L'ITEP et le SESSAD **Saint-Pierre Millegrand**, situés dans l'Aude, accompagnent des jeunes atteints de troubles du comportement.



Plus de 300 professionnels qualifiés s'investissent au quotidien dans les différents établissements et dispensent des soins et prises en charge innovants et de haute qualité.

Saint-Pierre Le Genévrier



Saint-Pierre le Genévrier

165 Chemin font de l'Abbé

30000 Nîmes

Tél : 04 66 68 79 00

<https://associationmillepossibles.com/>